

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SICAV - Ofi Invest ESG Actions Européennes CLASS I C EUR - ISIN: LU1209227690

Compartiment de la SICAV Global Fund

OPC géré par OFI INVEST LUX - 10-12, boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg - LUXEMBOURG

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter notre Direction Commerciale au +352/27 20 35 - 1 ou via à l'adresse mail suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou consulter le site www.ofi-invest-am.com.

La CSSF est chargée du contrôle d'OFI INVEST LUX en ce qui concerne ce document d'informations clés.
OFI INVEST LUX est agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation au Luxembourg et réglementé par la CSSF

DIC publié : 02/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les actions sont une catégorie d'actions (les « Actions ») dans Ofi Invest ESG Actions Européennes (le « Compartiment »), un compartiment de Ofi Fund (le « Fonds »). Le Fonds est organisé sous la forme de société anonyme régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi 1915 ») et est une société d'investissement à capital variable. Le Fonds est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi 2010 »). Le Fonds a nommé Ofi Invest Lux comme société de gestion (la « Société de Gestion »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement, dont la performance va dépendre de la performance de son portefeuille tel que décrit en détail dans la section « Objectifs » du présent KID.

Durée

Le Fonds a été constitué le 19 décembre 2016. Le Fonds, le Compartiment et les Actions ont été créés pour une durée illimitée. Le Fonds peut être dissous, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires lorsque deux tiers des actionnaires votent en faveur de la dissolution et qu'au moins la moitié du capital social est présent ou représentés, comme indiqué en plus de détail dans les statuts du Fonds (les « Statuts »). L'initiateur du produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance n'a pas le droit de résilier unilatéralement le Fonds, le Compartiment ou les Actions.

Objectifs

Ce Compartiment est un fonds nourricier et investira en tant que tel à tout moment au moins 85 % de ses actifs dans des actions du compartiment Ofi Invest ACT4 Positive Economy (le « Fonds Maître »). Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des actifs liquides auxiliaires, y compris des liquidités, des équivalents de trésorerie et des dépôts bancaires à court terme.

L'objectif du Fonds Maître est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx Europe 600 Net Return (symbole Bloomberg SXXR Index) (l'« Indice »), en investissant dans des actions d'entreprises cotées en bourse, domiciliées et cotées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés au sein de l'espace économique européen et du Royaume-Uni. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds Maître basera ses choix d'investissement sur la recherche fondamentale liée à la sélection de titres individuels pour des positions longues.

À cette fin, le Fonds Maître sélectionnera des sociétés ayant de bonnes perspectives de performance et contribuant à « l'économie positive » définie par quatre thématiques, la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles, la santé/la sécurité/le bien-être et l'inclusion sociale. Dans le cadre du processus de sélection des actions, le gestionnaire d'investissement n'investira que dans des actions de sociétés qui génèrent au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'une des quatre thématiques énumérées ci-dessus, afin de générer un impact social et environnemental positif.

La prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») significatifs est intégrée dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer les risques en vue de générer des rendements durables et à long terme. Des exemples de facteurs ESG incluent: les émissions de carbone, la rareté de l'eau, la gestion des déchets, la biodiversité.

Dans le cadre du processus de sélection des titres de participation, le gestionnaire d'investissement exclura également de l'univers d'investissement éligible du Compartiment les 20% de titres de participation qui n'ont pas les meilleures notations d'investissements durables et socialement responsables par rapport aux autres titres de participation qui ont été sélectionnés et contrôlera quotidiennement ce ratio de 20%. Les investisseurs doivent être conscients et prêts à accepter que, pour les compartiments qui ont un processus de gestion durable, ce processus est basé sur l'utilisation d'un modèle propriétaire pour déterminer la notation ESG. Il y a un risque que ce modèle ne soit pas efficace. La performance de ces compartiments peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Le Fonds Maître est géré activement. Le gestionnaire d'investissement a toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Fonds Maître dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement. Le Fonds Maître utilisera l'Indice comme indice de référence.

L'Indice servira d'indicateur pour mesurer la performance passée du Fonds Maître et calculer les commissions de surperformance.

Il est prévu que les actions du Fonds Maître puissent être des composantes de l'Indice. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le gestionnaire d'investissement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des actions qui entrent dans la composition de l'Indice. Le gestionnaire d'investissement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'Indice afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques. La stratégie d'investissement implique que les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice. Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'Indice.

Ce Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que décrit en détail dans le prospectus.

Les revenus découlant du Compartiment sont réinvestis.

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'actions auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base journalière (chaque jour de transaction, c'est-à-dire lors duquel les banques au Luxembourg sont ouvertes pour la conduite de leurs opérations bancaires).

Compte tenu de la période de détention de moyen/long terme et des caractéristiques des investissements, la performance du Compartiment dépend de la performance des investissements au fil du temps. Une performance positive des investissements entraînera une performance positive du Compartiment. De même, une performance négative des investissements entraînera une performance négative du Compartiment.

Société Générale Luxembourg a été désignée comme banque dépositaire du Fonds (le « Dépositaire »).

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.ofi-invest-am.com. Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document,

comme les cours des Actions.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le chapitre 16 du prospectus du Fonds.

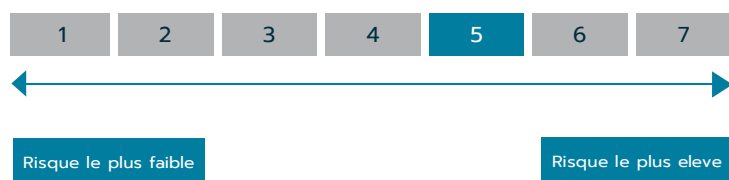
Les rapports périodiques et le prospectus, tel que décrit en plus de détail dans la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous, sont préparés pour le Fonds dans son ensemble. L'actif et le passif du Compartiment sont ségrégués des autres compartiments du Fonds de par la loi. Toutefois, l'actif et le passif des actions ne sont pas ségrégués de l'actif et du passif des autres catégories d'actions du Compartiment.

Investisseurs de détail visés

Les Actions sont destinées à des investisseurs institutionnels qui (i) ont une expérience antérieure suffisante et des connaissances théoriques de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, (ii) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme d'au moins 5 ans et (iii) ont des ressources suffisantes pour pouvoir supporter la perte de la totalité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur institutionnel d'être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement est due à plusieurs risques de marché et de crédit qui peuvent avoir un impact significatif sur le retour sur investissement. Ces risques sont décrits plus en détail dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » ci-dessous. Les investisseurs doivent être prêts à assumer un risque de 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet

Scénarios de performance

Scénarii		1 an	Période de détention recommandée
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4754.00 € -52.46 %	1535.39 € -31.25 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7915.69 € -20.84 %	3272.65 € -20.02 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10457.04 € 4.57 %	12577.53 € 4.69 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14666.87 € 46.67 %	16632.09 € 10.71 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de détention recommandée en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Le cas échéant : Il n'est pas possible ou facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez si vous en sortez avant la période de détention recommandée/échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

OFI INVEST LUX est une Société de Gestion de Portefeuille agréée et suivie par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). OFI INVEST LUX respecte des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'OFI INVEST LUX, aucun dispositif d'indemnisation légal n'est prévu étant donné que la solvabilité de l'OPC n'est pas remise en cause. La garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le Dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Le coût total intègre aussi bien les frais ponctuels (droits d'entrée ou de sortie), les frais récurrents (frais de gestion, commission sur les opérations ...) que les frais accessoires (commission de surperformance et le cas échéant commission d'intéressement).

La réduction du rendement (RIY) représente l'impact des frais sur la performance en pourcentage, c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 EUR)

Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur l'investissement au fil du temps.

Investissement de scénario [10 000 EUR]	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention
Coûts totaux	581.56 €	2086.96 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6.14 %	3.48 %

Composition des coûts

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coût sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de placement recommandée
- La signification des différentes catégories de coûts

Il montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels (frais de distribution, les frais de constitution, les frais de commercialisation, les frais d'abonnement (taxes comprises))	Coûts d'entrée	3%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement (il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins) Et/ou lorsque les coûts sont intégrés au prix, par exemple dans le cas des produits d'investissement packagés de détail autres que des fonds d'investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Lorsque les coûts de distribution sont inclus dans les coûts d'entrée, ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	N/A	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents (frais d'exploitation inévitables de l'OPC, tous les paiements, y compris les rémunérations liées à l'OPC ou qui lui fournissent des services, les frais de transaction)	Coûts de transaction du portefeuille	0.93%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	2.94%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II
Coûts accessoires (commissions relatives aux performances versées au gestionnaire ou aux conseillers en investissement le cas échéant, et la cas échéant de la commission d'intéressement si l'OPC en est doté)	Commissions liées aux résultats	0%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence.

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

La durée de placement recommandée nous semble idéale pour que l'OPC bénéficie au mieux des revenus de ce type d'instruments.

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement, toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital

en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à l'OPC, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter OFI INVEST LUX

Soit par voie postale : OFI INVEST LUX - 10-12, boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg – Luxembourg

Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée par le groupe OFI ne devait pas vous convenir, vous pourrez également saisir la CSSF via le lien suivant : <https://reclamations.apps.cssf.lu/>

ou écrire à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg.

Autres informations pertinentes

Pour plus de détail sur le produit vous pouvez consulter le site internet : www.ofi-invest-am.com

Conformément à la réglementation applicable, OFI INVEST LUX s'engage à remettre, avant toute souscription, le présent document et que ce sera mis à jour au minimum une fois par an, à la clôture comptable de l'OPC

OFI INVEST LUX tient également à votre disposition, le dernier rapport annuel, la dernière plaquette semestrielle, la dernière valeur liquidative de l'OPC.

Les informations sur les performances passées de l'OPC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/funds>